



Laon, le 10 février 2020

## Passage de la tempête « Ciara » sur le département de l'Aisne : premier bilan

**La dépression nommée Ciara, dégradation pluvieuse et venteuse qui traverse l'Aisne depuis dimanche en milieu d'après-midi, a eu un impact dans l'ensemble limité sur le département, avec cependant des conséquences sur la circulation et l'alimentation en électricité. La journée permettra d'évaluer d'autres éventuels effets. La mobilisation des services et le respect des consignes de sécurité ont permis de réagir le plus efficacement possible face à l'évènement.**

La vigilance orange déclenchée hier matin a été levée par les services de Météo France ce lundi matin à 9h. Les vents de sud-ouest restent violents ce matin, avec des rafales de 100 à 120 km/h dans l'intérieur des terres.

Les transports scolaires n'ont pas été interrompus ce matin.

Le service départemental d'incendie et de secours a été mobilisé pour 66 interventions depuis le début de la tempête et 47 appels ont fait intervenir la voirie départementale. Les coupures électriques ont touché 3500 personnes dans l'Aisne principalement en Thiérache. Enedis se fixe comme objectif de réalimenter 90 % des clients d'ici la fin de journée. Le gendarmerie est intervenue pour mettre en place les déviations nécessaires et sécuriser les voies entravées par des chutes d'arbre.

Le Préfet engage chacun à être très vigilant et à respecter les consignes de sécurité : ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous, et en particulier des usagers de la route.

Soyez attentifs et restez informés sur l'évolution de la situation météorologique sur <http://vigilance.meteofrance.com>.

Conseils de comportement :

- limiter les déplacements : se mettre à l'abri chez soi ;
- limiter la vitesse sur route et autoroute, surtout pour les véhicules ou attelages sensibles aux effets du vent ;
- utiliser les grands axes de circulation ;
- ne pas se promener en forêt ou dans les parcs ;
- en ville, être vigilants face aux chutes possibles d'objets divers ;
- ne pas intervenir sur les toitures ou les échafaudages ;
- ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- prendre contact avec ses voisins pour s'organiser
- fermer les portes, volets et fenêtres ;
- éviter toutes les activités extérieures de loisirs.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : pôle départemental de la communication interministérielle  
Tél : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83 - [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)  
[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](http://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet02 - Instagram : @prefet02